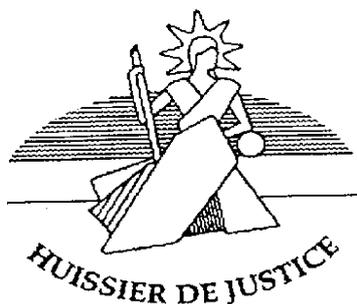


SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT  
Huissiers de Justice Associés  
15 Passage Lonjon  
34960 MONTPELLIER CEDEX 2  
[aml-huissiers-montpellier.com](http://aml-huissiers-montpellier.com)

# PROCES VERBAL DESCRIPTIF



DE BIEN  
AVOVENTES.fr



EXPEDITION  
SERVICE DES IMPOTS c/

# PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

ET LE SEIZE MARS

A LA REQUETE DE :

Monsieur le Chef de Poste du SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS DE MONTPELLIER 2ième division, domicilié es qualité en ses bureaux situés 7 rue Montcalm puis Parc Technologique du Millénaire, bâtiment 11, 1350 avenue Albert Einstein à (34956) MONTPELLIER Cedex 2 et actuellement 156 rue Alfred Nobel, CS 99501 à (34266) MONTPELLIER Cedex 2

REPRESENTE PAR :

Maître Vincent RIEU, avocat associé de la SCP DORIA AVOCATS, avocats à la Cour d'Appel de MONTPELLIER, y domiciliés 23 bis rue Maguelone 34000 MONTPELLIER, qu'elle constitue pour les siens sur le présent et ses suites

AGISSANT EN VERTU :

Des rôles exécutoires émis pour le recouvrement des taxe foncière 2017- rôle 17/22101, taxe foncière 2018 rôle 18/22101, taxe foncière 2019 rôle 19/22101, taxe foncière 2020 rôle 20/22101

Je, Thierry LE FLOCH Huissier de Justice associé, membre de la SELARL LE FLOCH – BAILLON - BICHAT, à la résidence de 34960 MONTPELLIER, et y demeurant 15 Passage Lonjon, soussigné,

Me suis transporté sur la commune de MONTPELLIER (Hérault) – 41 Avenue du Docteur Fourcade, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens qui y sont situés et appartiennent à :

Dont le requérant se propose de poursuivre l'expropriation en la forme légale, le susnommé n'ayant pas satisfait au commandement aux fins de saisie immobilière signifié par exploit de Maître LE FLOCH, Huissiers de Justice associés à la SELARL LE FLOCH – BAILLON – BICHAT à la résidence de MONTPELLIER, le 27 janvier 2021

AINSI QU'IL SUIE :

Désignation des biens saisis :

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés, sis à MONTPELLIER (HERAULT), 41 avenue du Docteur Fourcade, une maison d'habitation de plain pied avec deux abris de jardin, un atelier et un jardin attenant composée d'un séjour avec cuisine, d'un salon, de trois chambres et d'une salle de bain, cadastrée section DO n°51 pour 20a 92 ca.

Tel que le dit bien est ci-dessus désigné sans aucune exception ni réserve.

Je me suis par conséquent rendu dans ladite commune, où j'ai procédé en présence de \_\_\_\_\_, propriétaire poursuivi, de la société LOGIS EXPERTISES ( \_\_\_\_\_ ), au descriptif suivant :

**SYNDIC : AUCUN**

**BAIL : le bien est occupé par le débiteur poursuivi il n'existe aucun bail.**

**CHAUFFAGE : AUCUN**

## Attestation de surface n° 21034604\_SB/37765\_

### Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

**Néant**

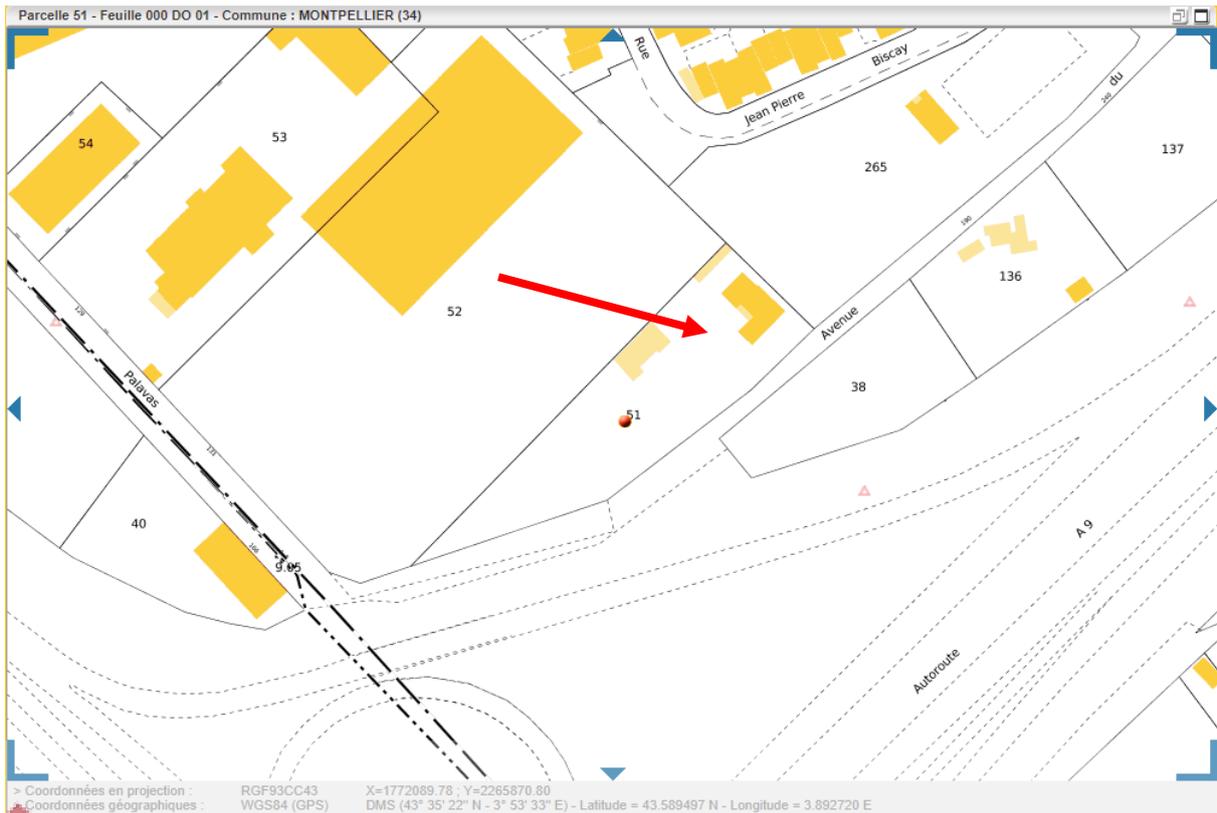
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

**Me LEFLOCH**

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie habitable	Surface annexe	
Maison - Cuisine	15,95	0	
Maison - Séjour	22,02	0	
Maison - Wc	2,73	0	
Maison - Chambre 1	15,27	0	
Maison - Chambre 2	16,29	0	
Maison - Chambre 3	12,1	0	
Maison - Salle d'eau	4,8	0	

Superficie habitable en m<sup>2</sup> du ou des lot(s) :

**Surface habitable totale: 89,16 m<sup>2</sup> (quatre-vingt-neuf mètres carré)**  
**Surface annexe totale: 0,00 m<sup>2</sup> (zéro mètres carrés)**



**EXTERIEUR**

L'entrée sur la propriété se fait au moyen d'un portail non automatisé et en mauvais état.

La parcelle n'est pas entretenue.

Deux bâtiments indépendants demeurent érigés en complément de l'immeuble principal et restent affectés à un usage de garage.

La maison principale est clôturée par un grillage.

La maison, de plain pied, dispose d'un toit plat présentant d'importants défauts d'étanchéité.

La façade de la maison entièrement crépie supporte des traces d'écoulement noirâtres liées au défaut d'entretien de la couverture.

La maison ne comporte aucun volet extérieur.

L'assainissement des eaux usées est assuré par le raccordement au tout à l'égout.



AVOVENTES.fr



AVOVENTES

fr





AVOVENTES.fr





 **AVOVENTES**.fr





 AVOVENTES.fr



AVOVENTES

fr





AVOVENTES.fr





fr



AVOVENTES.fr





AVOENTES.fr





AVOVENTES.fr





AVOVENTES.fr





AVOVENTES.fr





**AVOVENTES**•fr



## INTERIEUR

### ENTREE / CUISINE

L'entrée se réalise au moyen d'une baie vitrée coulissante PVC blanc en état de fonctionnement.

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur claire, ne supportant aucune détérioration apparente pour les parties visibles.

Cette pièce dispose de murs et cloisons peints en bon état.

Les plafonds sont constellés de tâches noirâtres ou affectés de coulures marron, signe d'infiltrations importantes et constantes.

Le coin cuisine est composé d'un évier double bac, d'une plaque électrique avec hotte, accompagnés de meubles hauts et bas présentant une certaine vétusté.



AVOVENTES.fr



 AVOVENTES.fr



SEJOUR

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur claire d'origine et dégradé par endroits.

Le plafond est constellé de tâches noirâtres ou affecté de coulures marron, signe d'infiltrations importantes et constantes.

Cette pièce dispose de murs et cloisons crépis et peints en bon état.

Le séjour bénéficie d'une fenêtre PVC en état de fonctionnement.





AVOVENTES.fr





## WC INDEPENDANT

AVOVENTES.fr

Il se compose d'un WC avec réservoir de chasse en état de fonctionnement mais dépourvu d'entretien.

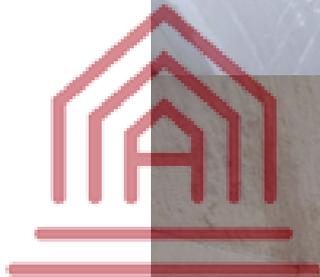
Le revêtement de sol y est constitué d'un carrelage identique de couleur identique au reste de la maison et souffrant de dégradations.

Les murs et cloisons supportent des auréoles jaunâtres en partie base.

Cet espace ne bénéficie d'aucune ouverture.

Le plafond est constellé de tâches noirâtres ou affecté de coulures marron, signe d'infiltrations importantes et constantes.



 AVOVENTES.fr

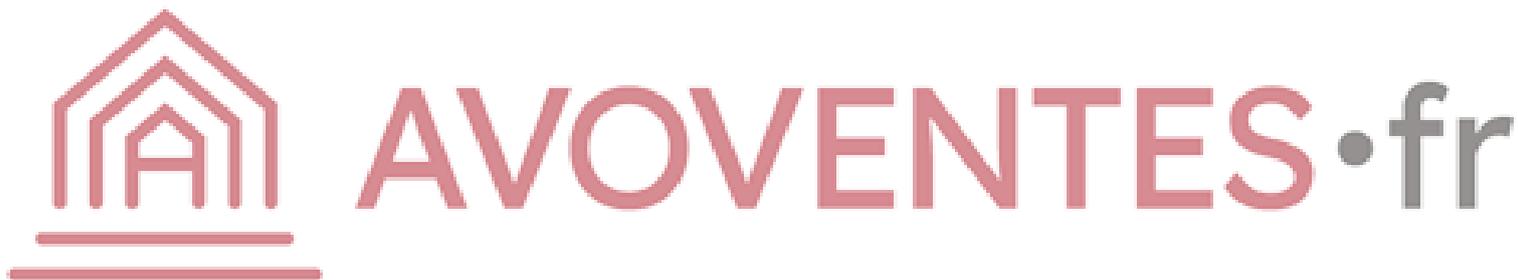
CHAMBRE 1

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur claire d'origine ne souffrant d'aucune anomalie majeure pour les parties laissées visibles.

Les murs et cloisons restent partiellement à l'état brut (placoplatre). Les pans crépis supportent par endroits des auréoles brunâtres.

Le plafond doublé et peint ne présente aucun dommage notable.

Cette pièce bénéficie d'une ouverture PVC double vitrage en bon état de fonctionnement et d'entretien.





AVOVENTES.fr



**SALLE D'EAU** AVOVENTES.fr

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage identique au reste de la maison, dépourvu d'entretien.

Les murs partiellement faïencés demeurent fortement dégradé au niveau de la douche.

Le plafond est constellé de tâches noirâtres ou affecté de coulures marron, signe d'infiltrations importantes et constantes.

Cette salle d'eau se compose d'un évier suspendu et d'une douche, l'ensemble vétuste et en mauvais état d'entretien.

Cet espace bénéficie d'une petite ouverture bois en état de fonctionnement.





## CHAMBRE 2

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur claire d'origine ne souffrant d'aucune anomalie majeure pour les parties laissées visibles.

Les murs et cloisons peints supportent des traces et auréoles brunâtres.

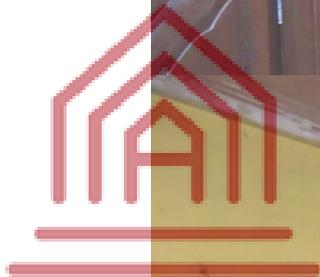
Le plafond est affecté d'importants et nombreux retraits d'enduit.

Cette pièce bénéficie d'une ouverture PVC double vitrage en état de fonctionnement.



AVOVENTES.fr





AVOVENTES.fr



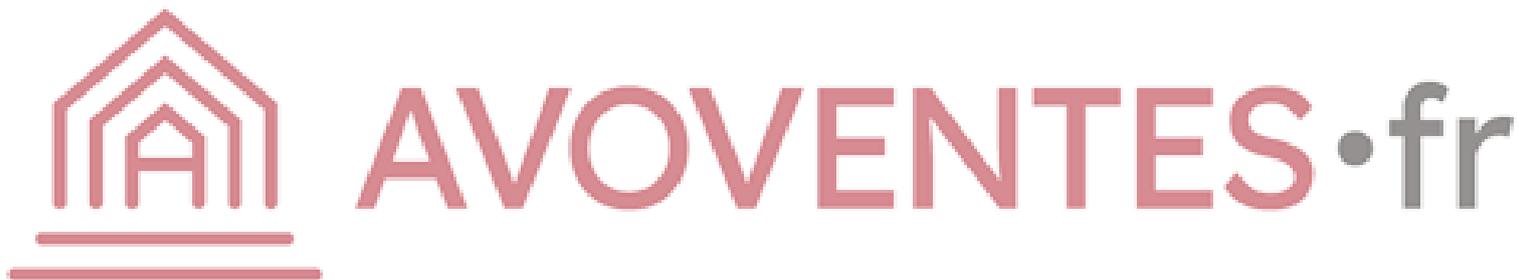
CHAMBRE 3

Le revêtement de sol est constitué d'un carrelage de couleur claire d'origine ne souffrant d'aucune anomalie majeure pour les parties laissées visibles.

Les murs et cloisons peints supportent d'importantes dégradations (traces et auréoles brunâtres – retraits du placoplatre).

Le plafond est constellé de tâches noirâtres ou affecté de coulures marron, signe d'infiltrations importantes et constantes.

Cette pièce bénéficie d'une ouverture PVC double vitrage en état de fonctionnement.





De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent **PROCES VERBAL** pour servir et valoir ce que de droit